



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	21.12.2022
<b>Titre du projet du marché</b>	Transformation de la Halle 7 de Beaulieu en patinoire
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet</b>	249225
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1304927
<b>Date de publication SIMAP</b>	17.12.2022
<b>Adjudicateur</b>	Beaulieu SA
<b>Organisateur</b>	Quartal Sàrl, à l'attention de Stéphane Michlig, Avenue Gilamont 46, 1800 Vevey, Suisse, E-mail: stephanemichlig@quartal.ch
<b>Inscription</b>	En déposant son offre, le concurrent est considéré comme inscrit.
<b>Visite</b>	22/12/2022 à 13h30.
<b>Questions</b>	12/01/2023, uniquement sur forum simap.
<b>Rendu documents</b>	09/02/2023 avant 11h30, le tampon postal ne faisant pas foi.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	Mandat de planification générale, comprenant les compétences suivantes : Architectes (pilote & directeur de projet), Direction des travaux, Ingénieurs civils, Ingénieurs en technique du bâtiment (CVCSE-MCR/ADB), Géomètre, Spécialiste en protection incendie, Spécialiste en physique du bâtiment, Spécialiste en dépollution (amiante), Spécialiste en planification de cuisine professionnelle, Spécialiste en acoustique Spécialiste et en gestion des flux et contrôle d'accès.
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Phases 31 à 53, 100% prestations ordinaires (sauf pour architecte : 97%) et quelques prestations à convenir spécifiquement selon RPH SIA 102, 103, 105, 108 et 112 (édition 2020). Budget global du projet (hors honoraires) : 10.3 MCHF TTC.
<b>Communauté de mandataires</b>	Non admise.
<b>Sous-traitance</b>	Non admise.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Gregory Dubois, Chef de Projet espaces publics, Culture et développement urbain   Bureau de développement &amp; projet Métamorphose Ville de Lausanne</li> <li>M. Robert Mohr, Adjoint au chef de service   Service des sports, Ville de Lausanne</li> <li>Mme Christine Pittet, Directrice Finance et Administration, Beaulieu SA</li> <li>M. Stéphane Michlig, Directeur de travaux M+F et associé fondateur Quartal Sàrl</li> </ul> <p>Les membres restants du comité d'évaluation seront définis d'ici le 23 décembre 2022.</p> <p>La composition du comité répond aux exigences de l'art. 12 du règlement SIA 144 : 2022.</p>
<b>Conditions de participation</b>	<p>Pour les architectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Être titulaire d'un diplôme délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ; OU</li> <li>Être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).</li> </ul> <p>Pour les ingénieurs et les spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Être titulaire d'un diplôme de la discipline pour laquelle il concourt (ingénieur civil, ingénieur en technique du bâtiment,</li> </ul>

- etc.) délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ; OU
- Être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

<b>Critères d'aptitude</b>	Pas de critère d'aptitude défini.
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>1. Prix – pondération 25%</p> <p>1.1. Montant de l'offre – 12.5%</p> <p>1.2. Nombre d'heures – 12.5%</p> <p>2. Organisation pour l'exécution du marché – pondération 25%</p> <p>2.1. Nombre, planification et disponibilité des moyens – 7.5%</p> <p>2.2. Répartition des tâches et des responsabilités – 7.5%</p> <p>2.3. Qualification des personnes-clés – 10%</p> <p>3. Qualité technique de l'offre – pondération 20%</p> <p>3.1. Compréhension du cahier des charges, des prestations à exécuter et des enjeux du projet – 10%</p> <p>3.2. Méthodologie et démarche proposées – 10%</p> <p>4. Organisation de base du concurrent – pondération 10%</p> <p>4.1. Organisation qualité du concurrent – 5%</p> <p>4.2. Contribution du concurrent au développement durable – 5%</p> <p>5. Références des membres de l'équipe pluridisciplinaire – pondération 20%</p> <p>5.1. Références des sociétés de l'architecte, de l'ingénieur CV-AdB, de l'ingénieur S et du physicien du bâtiment – 15%</p> <p>5.2. Références des autres sociétés du groupement (ingénieurs civils, ingénieur E et autres spécialistes) – 5%</p> <p>Notation du prix de l'offre selon la méthode T2 du Guide Romand. Notation du nombre d'heures selon la méthode T4 du Guide Romand, avec plateau pour la note 5 à -10%/+10% de la moyenne et limites pour la note 0 à -50%/+100% de la moyenne.</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Aucune.

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li> <li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li> <li>• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation sont correctes.</li> <li>• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li> <li>• Les délais sont corrects.</li> <li>• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.</li> <li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	Pas de manque apparent.
<b>Observations de l'OMPr</b>	<p>L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.</p> <p>L'OMPr regrette que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</p>

